PUBLIÉ LE 21/12/2020 - MIS À JOUR LE 24/10/2022

# Décision n° 2020-151 du 18/12/2020 - Nomination auprès du CST "Révision des Bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux" à l'ANSM

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

**VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**VU** la décision DG n°2020-150 du 12 novembre 2020 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

**Article 1er :** Est nommé membre auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation - Finalisation des travaux » pour la durée du mandat restant à courir :

- Monsieur VIEL (Vincent)

**Article 2 :** La Directrice des médicaments génériques, homéopathiques, à base de plantes et des préparations est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale